

Contrat d'engagement mutuel

Maraîchage

Saison 2007

AMAP de S^t Etienne – Section Crêt de Roc

Article 1 : Engagement de l'adhérent à l'AMAP

L'adhérent (NOM, Prénom) : _____

Adresse : _____

Tel : _____ Courriel : _____

Si pas de courriel, autre moyen d'être tenu informé des activités de l'AMAP : _____

L'adhérent s'engage en son nom à régler d'avance l'achat de légumes dans le cadre du présent contrat validé par l'AMAP de Saint-Etienne - section Crêt de Roc, auprès de l'EARL GONTEL (4, rue des Maraichers - 69420 Ampuis - 04 74 56 14 68). Le présent contrat n'est valide qu'accompagné des paiements correspondants et sous réserve que le consommateur soit à jour de sa cotisation à l'association (10€ à l'ordre de "AMAP").

L'adhérent s'engage à respecter le présent contrat, les statuts et le Règlement Intérieur de l'AMAP de St Etienne - section Crêt de Roc (à déterminer) et à tenir une permanence de distribution au moins une fois dans la saison (cf. Article 3).

En cas d'absence à une distribution, l'adhérent s'engage à prévenir les producteurs au moins 7 jours à l'avance, faute de quoi, si aucun acheteur ne se manifeste sur place, le panier sera redistribué aux personnes tenant la permanence de la distribution, sans dédommagement possible de l'adhérent.

En cas de désistement définitif ou temporaire (non consécutif à un cas de force majeure), charge à l'adhérent en question de trouver un remplaçant.

Article 2 : Engagement du producteur

Les producteurs s'engagent à produire des légumes dans le cadre de la charte des AMAP (disponible auprès du réseau des AMAP de Rhône-Alpes, animé par l'Alliance¹ Paysans Ecologistes Consommateurs Rhône-Alpes) et notamment, à mener leur exploitation dans un esprit de respect de la nature et de l'environnement. De plus, ils s'engagent à fournir des produits labellisés "Agriculture Biologique", ou tout au moins produits suivant le cahier des charges de l'"Agriculture Biologique" en l'annonçant le cas échéant et en expliquant les raisons.

Ils s'engagent à approvisionner les adhérents en produits de leur ferme dans les quantités, qualités, lieux et échéances fixés par le présent contrat.

Ils s'engagent à fixer les prix de leurs produits en toute transparence. Dans la mesure du possible, ils doivent répercuter les gains d'un engagement à long terme des adhérents sur le tarif, le volume ou la quantité des paniers livrés.

Ils s'engagent à être présent régulièrement aux distributions, à expliquer leurs méthodes de production et à communiquer activement sur les écarts éventuels entre prévisions et réalité au fur et à mesure des événements.

En cas d'intempéries ou de force majeure menant à une impossibilité de livrer les produits prévus, Ils s'engagent à discuter et mettre en place des solutions de compensation pour les consommateurs. Il devra notamment être envisagé la possibilité de fournir des paniers plus conséquents ou plus variés à des périodes plus propices.

Article 3 : Engagement de l'AMAP

L'AMAP s'engage à respecter la charte des AMAP et adhère à ce titre au réseau des AMAP de Rhône-Alpes, animé par Alliance Paysans Ecologistes Consommateurs Rhône-Alpes.

¹ Alliance PEC Rhône-Alpes - 8 Quai Maréchal Joffre - 69 002 LYON. 04 78 37 19 48. www.alliancepec-rhonealpes.org.

Elle gère la disponibilité du local, point de rencontre entre consommateurs et producteurs, dans lequel s'effectuent notamment les livraisons.

Elle met en place des permanences de distribution pour les adhérents, afin d'aider les producteurs à confectionner et distribuer les paniers. Pour cela, elle fera appel à l'engagement de ses adhérents (cf. article 1).

Elle s'engage à faciliter son accès à tous, en mettant en place des systèmes de soutien aux foyers les plus fragiles, notamment en conservant un double système de "commandes" avec contrats d'une part et commandes libres d'autre part.

Article 4 : Contenus des paniers

Cf. Annexe jointe

Article 5 : Distributions, commandes et règlements

Lieu de distribution : Amicale Laïque du Crêt de Roch : 16, rue Royet - 42000 Saint-Etienne

Horaires de distribution : Les lundis soirs (sauf lundis fériés => reportés aux mardis suivants) de 19h15 à 20h15

Fréquence de distribution : Toutes les semaines, à partir du 8 janvier 2007 (cf. tableau commandes et règlements).

Tableau des commandes

Indiquer le nombre de paniers commandés dans chaque case

	Lundi 8/01	Lundi 15/01	Lundi 22/01	Lundi 29/01	Lundi 05/02	Lundi 12/02	Lundi 19/02	Lundi 26/02	Lundi 05/03	Lundi 12/03	Lundi 19/03	Lundi 26/03	Lundi 02/04	Lundi 09/04	Lundi 16/04	Lundi 23/04	Lundi 30/04
Panier à _____ €																	
Panier à _____ €																	
	Lundi 07/05	Lundi 14/05	Lundi 21/05	Mardi 29/05	Lundi 04/06	Lundi 11/06	Lundi 18/06	Lundi 25/06	Lundi 02/07	Lundi 09/07	Lundi 16/07	Lundi 23/07	Lundi 30/07	Lundi 06/08	Lundi 13/08	Lundi 20/08	Lundi 27/08
Panier à _____ €																	
Panier à _____ €																	
	Lundi 03/09	Lundi 10/09	Lundi 17/09	Lundi 24/09	Lundi 01/10	Lundi 08/10	Lundi 15/10	Lundi 22/10	Lundi 29/10	Lundi 05/11	Lundi 12/11	Lundi 19/11	Lundi 26/11	Lundi 03/12	Lundi 10/12	Lundi 17/12	
Panier à _____ €																	
Panier à _____ €																	

Vacances scolaires (distributions assurées)		Pas de distribution ce jour
---	--	-----------------------------

Je commande : _____ paniers à _____ €, soit _____ €

_____ paniers à _____ €, soit _____ €

Total Commandes : _____ €, réglé en : 1 fois 2 fois 3 fois 6 fois

Entourer les dates de prélèvement des chèques (à répartir sur la durée du contrat) :

01/01/2007 - 01/03/2007 - 01/05/2007 - 01/07/2007 - 01/09/2007 - 01/11/2007

N° des chèques : _____

Fait en 3 exemplaires à _____ le / / 2006

Signatures : L'adhérent Le producteur Pour l'AMAP

Annexes

Maraichers : EARL Gontel, Ampuis

- **Panier à 7 €**, Correspond à peu de choses près à la moitié d'un panier à 15 €
- **Panier à 10 €**, Peut contenir par exemple
 - 500g de fenouil, 1kg de haricots coco, 500g de carottes, 1 tête de betterave crue, 500 g de pommes de terre, 1 tête de salade, 1 kg de tomates, 1 botte de persil.
 - OU 500g de choux fleur, 500 g de pommes de terre, persil + br de céleri, 500 g de haricots, 1 kg de Tomates, 500g de poireaux, 1 salade, 300 g de poivrons.
 - OU 500g d'épinards, 500g de poireaux, 1 kg de potimarron, 1 salade, 500g de carottes, 1kg de tomates, 1 botte de persil
 - OU 500g de bettes, 1kg de poireaux, 500g de brocolis, 1 salade, 1kg de pommes de terre, 500g de haricots ou autre, 1 botte de persil ...
- **Panier à 15 €**, Peut contenir par exemple
 - 700g de fenouil, 1,5kg de haricots coco, 1kg de carottes, 1 tête de betterave crue, 1 kg de pommes de terre, 2 tête de salade, 1 kg de tomates, 1 botte de persil.
 - OU 1 kg de choux fleur, 1 kg de pommes de terre, persil + br de céleri, 1 kg de haricots, 1,5 kg de Tomates, 500g de poireaux, 1 salade, 500 g de poivrons.
 - OU 1 kg d'épinards, 1 kg de poireaux, 1 kg de potimarron, 2 salade, 1 kg de carottes, 1kg de tomates, 1 botte de persil
 - OU 1 kg de bettes, 1kg de poireaux, 1 kg de brocolis, 2 salades, 1,5 kg de pommes de terre, 1 Kg de haricots ou autre, 1 botte de persil ...
- **Panier à 20 €**, Peut contenir par exemple
 - 1 Kg de fenouil, 1,5kg de haricots coco, 1,5kg de carottes, 1 tête de betterave crue, 2 kg de pommes de terre, 2 tête de salade, 2 kg de tomates, 1 botte de persil.
 - OU 1,5 kg de choux fleur, 1,5 kg de pommes de terre, persil + br de céleri, 1,5 kg de haricots, 1,5 kg de Tomates, 1 Kg de poireaux, 2 salade, 500 g de poivrons.
 - OU 1,5 kg d'épinards, 1 kg de poireaux, 1,5 kg de potimarron, 2 salade, 1 kg de carottes, 1,5 kg de tomates, 1 botte de persil
 - OU 1,5 kg de bettes, 1,5kg de poireaux, 1 kg de brocolis, 3 salades, 2 kg de pommes de terre, 1,5 Kg de haricots ou autre, 1 botte de persil ...